



DÉCLARATION DU SNEP-FSU 91 - CDUNSS du mardi 5 juillet 2022

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'UNSS,

Nous nous réjouissons de pouvoir siéger en présentiel pour ce dernier Conseil Départemental de l'UNSS de l'année puisque ces moments de bilans et de réflexions nous semblent incontournables pour œuvrer collectivement au développement du sport scolaire Essonnien.

En janvier 2022, l'UNSS dépasse le cap des 850 000 licenciés, **un chiffre qui se rapproche des statistiques d'avant Covid**. Et parmi ses licenciés, l'UNSS peut se targuer de comptabiliser environ 180 000 Jeunes Officiels, ce qui la place dans le top 3 des fédérations sportives. Qu'ils ou qu'elles soient jeunes arbitres, juges, coaches, reporters, secouristes, organisateurs, interprètes ou dirigeantes, ces jeunes forment un collectif de plus en plus nombreux, celui des « JO », qui témoignent du travail mené par l'ensemble des acteurs et actrices de l'UNSS depuis de nombreuses années.

En Essonne, à la lecture des documents envoyés, nous voyons une nette augmentation du nombre de licenciés dans notre département (environ 21 000) qui se rapproche lui aussi des statistiques d'avant COVID.

La bonne santé du sport scolaire est donc incontestable et le SNEP-FSU 91 encourage à défendre ce service public !

Et pourtant, la réforme Blanquer des Lycées n'a pas aidé : de plus en plus de lycées de l'Essonne proposent des cours le mercredi après-midi destinés logiquement aux rencontres du Sport Scolaire.

Le SNEP-FSU continue à défendre dans toutes les instances un sport scolaire pour toutes et tous **avec des AS variées et à moindre coût, et la libération du mercredi après-midi pour les temps de rencontre dans tous les établissements. Tous les enseignants et enseignantes d'EPS doivent avoir un forfait de 3h insécable pour faire vivre ce sport SCOLAIRE**, les batailles à mener restent nombreuses pour défendre notre vision du sport scolaire.

Nous mettons d'ailleurs l'accent sur le terme SCOLAIRE, car nos AS sont trop souvent mises en danger et confrontées à de nouveaux dispositifs gouvernementaux.

Le 2S2C "Sport-Santé-Culture-Civisme" sous Jean Michel Blanquer mis en place dans l'Essonne en mai/juin 2020, en faisait partie. Seulement 23 communes de l'Essonne avaient participé, essentiellement sur le 1er degré. Ce dispositif transitoire avait pour vocation d'accompagner le déconfinement dans les écoles et mais les intervenants n'étaient pas forcément des enseignants. En effet beaucoup d'éducateurs sportifs se sont emparés du 2s2c et sur certains sites rectoraux des recrutements d'intervenants associatifs, de statut privé non associatifs, de personnels municipaux, et de bénévoles (parents d'élèves, retraités, étudiants) ont eu lieu avec une rémunération moindre (110 euros pour 6 heures d'intervention). Le statut d'enseignant.e d'EPS et animateur.ice d'AS fut bien remis en question.

Emmanuel Macron dans son programme présidentiel de 2022 déclare vouloir mettre en place 2h de "SPORT" supplémentaires au collège.

Si nous pouvons être satisfaits.es de la prise de conscience de la nécessité d'augmenter la pratique physique des jeunes au regard des études qui montrent la progression de la sédentarité, de

l'obésité, de la perte des capacités physiques... Nous ne pouvons qu'être extrêmement méfiants face à la proposition d'Emmanuel Macron et du nouveau ministre de l'éducation nationale Pap Ndiaye des deux heures de SPORT supplémentaires en collège. Comme à son habitude, le président annonce une mesure sans en avoir défini les contours au préalable. Qui encadrera ces deux heures ? Où auront-elles lieu ? Quel public sera réellement concerné ? Beaucoup de questions qui sont pour nous de réels points de vigilance au vu de la considération qu'a le gouvernement de toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachés. Le SNEP-FSU a alerté la direction nationale de l'UNSS sur ce nouveau dispositif qui va concurrencer directement les AS. Nous sommes également intervenus immédiatement auprès du nouveau conseiller du ministre pour le dénoncer.

Pour le SNEP-FSU, il y a déjà sur le temps scolaire deux dispositifs à développer, à même de répondre à ces enjeux et de travailler à un habitus de pratique chez les élèves : d'une part l'EPS qui touche l'ensemble des élèves et dont les horaires devraient être portés à 4h sur chaque niveau de classe pour marquer une réelle ambition et efficacité, et d'autre part le sport scolaire qu'il faut encore développer pour permettre la pratique sportive et artistique volontaire du plus grand nombre.

Les attaques concernant notre métier ne s'arrêtent pas là, nous voyons une dégradation nette de nos conditions d'enseignements.

Si nous faisons un bilan sur cette année et la rentrée prochaine, nous aurons en 2 ans :

2 créations de postes (-3 cette année et +5 l'an prochain) malgré 3730 élèves supplémentaires (+2566 cette année et +1164 l'an prochain). **Deux postes, donc probablement 2 forfaits AS, pour 3730 élèves supplémentaires !**

Le SNEP-FSU défend une politique de l'emploi améliorant nos conditions de travail et favorisant les réussites éducatives de toutes et tous !

Si nous faisons un bilan sur l'exercice budgétaire de l'UNSS.

Celui-ci est aussi très inquiétant, il y a quelques jours, au CRUNSS il nous a été confirmé que les subventions données par le conseil régional sont encore en fortes baisses et que des choix dans les dépenses des crédits d'animation vont devoir se faire.

Se rajoute également à cette problématique **les dépenses trop importantes concernant « la Gymnasiade 2022 »** ou Jeux olympiques du sport scolaire. Ces gymnasiades sont des compétitions multi-sports réservées aux moins de 18 ans et organisée par la fédération internationale du sport scolaire. Le budget de la dernière Gymnasiade a considérablement augmenté, notamment avec des charges qui s'élèvent à + 28,5% en raison de dépenses mal évaluées et mal anticipées. Le recours à des prestataires privés s'est avéré extrêmement coûteux. Le déficit d'environ de l'édition 2022 s'élève à environ 1,5 Million € que les services de tous les territoires devront assumer solidairement.

Mais également, l'augmentation du prix des carburants et **l'obligation d'être passé par l'UGAP** (centrale d'achat public généraliste), décidée par l'ancienne direction nationale qui coûtait 1 Million € et qui n'arrivait pas à répondre aux demandes de bus sur l'ensemble du territoire, le SNEP-FSU se réjouit de l'abandon de cette mesure par la nouvelle direction.

Concernant les contrats licence. Pour le SNEP-FSU, il est absolument nécessaire de faire évoluer le calcul du contrat, particulièrement pour les AS de lycées. La demande est la suivante : une baisse de calcul de 2 points pour les LGT et LPO et 4 points pour les LP, idem pour les AS de l'enseignement agricole.

Un travail avait été amorcé afin de présenter une solution à la rentrée 2022. Cependant, le changement à la tête de l'UNSS, a une nouvelle fois repoussé cette mesure à la rentrée 2023.

Le SNEP-FSU continuera à porter cette revendication dans les prochaines réunions de travail qui doivent impérativement reprendre au plus vite.

Merci de votre attention